

Assemblée Générale de la MSA Berry Touraine 05 mai 2022 Intervention de M. Pascal CORMERY

Retours sur les évènements marquants de l'année passée

L'année 2021 a été une année très dense et marquée, comme la précédente, par la crise sanitaire. La MSA est restée mobilisée pour faire face à la pandémie et accompagner les ressortissants les plus en difficultés.

Les actions de la MSA dans le cadre de la covid-19

Sans être exhaustif les principales actions ont porté sur :

- Le maintien du télétravail lors des périodes de confinement, permettant la continuité du service aux adhérents.

Je sais que les équipes de la MSA Berry-Touraine, comme les autres MSA, ont été remarquables : l'informatique a déployé les équipements en un temps record, les équipes des back office ont assuré la continuité du service alors que personne n'avait imaginé que ce fut possible avec autant de réactivité, les équipes de front-office ont maintenu le lien avec les ressortissants qui en avaient besoin. Nous avons vécu une période extraordinaire et les personnels ont fait face avec professionnalisme et dévouement.

L'activité en télétravail a été mise à profit pour mettre en place des nouveaux outils d'informations et de communications pour les élus (application, newsletter, mails aux élus sur la crise sanitaire) ;

- Le report des AG de caisses en fin d'année 2021 permettant une organisation en présentiel pour la plupart d'entre elles ; ce fut le cas pour nous, qui avons tenu notre AG le 1er octobre, en présentiel, à Joué-les-Tours, en Indre-et-Loire.
- Les mesures d'accompagnement économique aux assurés avec :
 - La possibilité de report des cotisations employeurs jusqu'à fin septembre 2021, pour les entreprises agricoles impactées par des pertes d'activité ;
 - La mise en place des plans d'apurement, de 3 à 5 ans, sur les cotisations et contributions personnelles des NSA, restant dues au 31 décembre 2021 ;
 - Les réductions forfaitaires de cotisations et contributions sociales pour 2021 pour les NSA les plus impactés par la crise sanitaire, afin de les accompagner dans le cadre de la reprise économique.
- Les consignes de prévention et d'organisation du travail dispensées par les services SST des caisses de MSA, afin d'éviter toute propagation de la Covid-19 sur le lieu de travail.
Nos médecins du travail et nos préventeurs ont été très actifs sur ce champ. J'ai en tête notamment la gestion d'un cluster sur le Loir-et-Cher tout début 2021, l'intervention aussi auprès de main d'œuvre étrangère en 2021 également, avec la mise à disposition de fiches pratiques et des conseils dispensés en présentiel sur les gestes barrière, l'organisation du travail, l'hébergement.
- L'esprit de solidarité et de l'engagement du réseau avec MSA solidaire qui a permis la livraison de paniers repas et la collecte de denrées alimentaires.
- A cet égard, grâce à l'engagement des délégués et des personnels de la MSA, 2500 plants potagers invendus ont été donnés dans l'Indre à des épiceries, des associations caritatives, des MARPA, ainsi qu'à des jeunes agriculteurs en maraîchage.
Et une centaine de jouets ont également été collectés sur les sites de Châteauroux, Valençay, Blois et Tours, puis donnés au Secours Populaire pour redistribution à Noël.

Les élus et le personnel des caisses se sont particulièrement investis durant cette période au cours de laquelle les valeurs du mutualisme et de la proximité ont, une nouvelle fois, démontré toute leur pertinence. Je vous en remercie.

L'année reste aussi marquée par la COG MSA 2021-2025 avec des négociations qui se sont prolongées en raison du contexte sanitaire mais aussi par notre volonté à aboutir à des arbitrages nous permettant de réaliser nos ambitions.

La COG MSA 2021-2025

L'ambition de cette sixième COG est précisément de proposer un accès pour tous à des services de qualité sur tous les territoires ruraux et de répondre aux mutations du monde rural.

La COG comprend 3 axes déclinés en 58 engagements :

- Axe 1: Un service social de qualité, performant et homogène ;
- Axe 2: Un guichet unique adapté pour répondre aux enjeux du monde agricole et besoins de proximité des territoires ruraux ;
- Axe 3: Le pilotage de la performance.

Cette convention s'inscrit donc pleinement dans le projet stratégique MSA 2025 qui vise à répondre aux enjeux de demain.

Les résultats de la négociation

- Tout d'abord une nette décélération de la baisse des effectifs imposée depuis plusieurs COG avec un objectif désormais fixé à -750 ETP.

Le taux de remplacement des départs en retraite est ainsi supérieur à 70%.

Cette trajectoire des effectifs devrait nous permettre de préserver la proximité territoriale et une qualité de service que nous devons à nos adhérents.

Elle est complétée d'une « mesure dite de périmètre » conduisant au transfert de 250 ETP dédiée à la gestion des complémentaires santé et prévoyance du fonds de gestion administrative vers les activités autofinancées.

Les effets de la COG sur la trajectoire des effectifs devront être mesurés à horizon 2025 en intégrant des financements complémentaires afin de conforter la position du régime agricole sur les territoires au-delà des seuls financements fléchés pour la Sécurité sociale.

Pour notre caisse, cela représente presque -26 ETP. Je sais le directeur et ses équipes mobilisés pour maintenir la qualité de service malgré l'importance de l'effort à consentir.

- Ensuite un effort est attendu sur le fonctionnement courant à hauteur de -5% par an (en prenant néanmoins comme base de départ le budget notifié et non le réalisé 2020)

Effort néanmoins atténué par l'exclusion des contributions aux groupements GIE et GIP (5 M€) et la prise en compte des dépenses liées aux élections (3 M€).

- En revanche, des moyens significativement augmentés pour le système d'information : +20% au regard du réalisé 2016 – 2020

Et des capacités d'investissement préservées :

20 M€ par an pour les dépenses d'investissement (idem 2016 - 2020)

173 M€ pour le programme d'investissements immobiliers (idem 2016 – 2020)

Je signale à cet égard le projet immobilier à l'étude concernant le site de Blois, pour lequel des crédits sont réservés, avec l'objectif de l'engager avant la fin de la présente COG.

- Enfin sur les fonds techniques une augmentation notable :

Le FNASS (hors PEC) augmente d'environ +10% :

- une augmentation nécessaire pour faire face à la précarité des populations agricoles en lien avec les crises économiques et crises climatiques ;
- l'intégration validée de l'aide au répit. D. Bultel en a parlé : la MSA Berry-Touraine dispose de 70K€ sur une enveloppe nationale de 2,7M€

Le FNPEISA progresse également d'environ 10% (hors subvention Santé Publique France):

- une hausse portée par les actions institutionnelles reconduites dont le programme bien vieillir ;
- et l'intégration de nouvelles actions : prévention du mal être, prévention au sein des structures d'exercice coordonné.

Le CA central a donné son accord, pour la signature de la COG, le 13 octobre dernier.

La COG a ensuite été déclinée dans chaque caisse via les contrats pluriannuels de gestion (CPG) qui comportent des indicateurs pour les différentes actions à mener.

Je compte désormais sur notre mobilisation collective - aussi bien nationale que locale – pour être au rendez-vous des enjeux de demain et qui permettront à la MSA d'être un acteur reconnu et incontournable dans les territoires ruraux.

Les avancées sociales de l'année 2021
--

- Les retraites : les lois dites « Chassaigne »

La loi « CHASSAIGNE 1 », adoptée par le Parlement en juillet 2020, est entrée en vigueur le 1^{er} novembre dernier (avec les 1^{ers} versements le 8 décembre 2021), représente une mesure de justice sociale que la MSA appelait de ses vœux depuis longtemps et qui vient reconnaître le travail et l'engagement des hommes et des femmes qui ont travaillé toute leur carrière dans l'agriculture.

Celle-ci prévoit de porter le minimum de pension des retraites des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ayant eu une carrière complète de 75 % à 85 % du SMIC net agricole. Cette revalorisation va s'appliquer aussi bien aux retraités actuels qu'aux futurs retraités (227.000 personnes), soit environ 1 050 € par mois pour une carrière complète en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise agricole. Pour en bénéficier il faut avoir une carrière « complète » NSA (17,5 ans). L'attribution du complément RCO est, en outre, soumise au fait d'avoir demandé l'ensemble de ses droits à retraite de base et complémentaire et sera écrêtée en fonction du montant des retraites tous régimes afin que le total des pensions ne dépasse pas le plafond de 85 % du SMIC net agricole.

Ainsi, 5916 personnes ont pu en bénéficier de cette mesure sur nos 3 départements. Et je remercie les équipes de la caisse Berry-Touraine pour la mise en œuvre du dispositif en un temps record.

Vigilance cependant sur l'éligibilité à cette loi. En effet, il y a de nombreuses incompréhensions de la part d'assurés qui ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent bénéficier de la mesure (soit ils n'ont pas liquidé toutes leurs retraites base et complémentaire, soit ils n'ont pas les 17,5 ans d'activité NSA). Il convient donc de faire preuve de pédagogie. Rappeler également que c'est le Parlement qui vote les lois et non la MSA. Nous ne sommes donc pas responsables des règles fixées, nous faisons que les appliquer.

Par ailleurs, une seconde proposition du député André CHASSAIGNE (Puy-de-Dôme) visant à revaloriser les retraites des conjoints collaborateurs et des aides familiaux a été adoptée par le Parlement au mois de décembre dernier. Le texte permet, d'une part, de mettre en place un montant unique de PMR (pension majorée de référence) quel que soit le statut de l'assuré non-salarié agricole (soit 699€ de pension mensuelle de base pour l'ensemble des NSA, contre 555€ pour les conjoints et aides familiaux auparavant), d'autre part de relever le seuil d'écrêtement de la PMR au niveau du montant de l'ASPA (907€ pour une personne seule).

200.000 bénéficiaires avec +70€/mois pour 120.000 personnes. 30% d'entre elles bénéficient d'une hausse de pension supérieure à 100€ par mois.

Pour la MSA Berry-Touraine, cela représente 5207 personnes.

C'est une excellente nouvelle pour les femmes non-salariées agricoles qui voient leur pension de retraite augmenter jusqu'à 144€ par mois pour celles qui sont monopensionnées, sous réserve des conditions d'attribution et de plafond (attention tout le monde n'est pas concerné).

A noter que le texte limite également à cinq ans le statut de conjoint collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole. Nous nous félicitons également de cette mesure qui permet d'acter le caractère transitoire de ce statut de collaborateur et de limiter l'éventuelle situation de dépendance économique du conjoint à l'égard du chef d'entreprise en lui permettant d'ouvrir davantage de droits sociaux au cours de sa vie professionnelle, notamment en matière de retraite.

Entrée en vigueur depuis le 9 février 2022.

Les développements informatiques ont été importants dans des délais contraints et la MSA a été au rendez-vous pour assurer le versement de ces revalorisations tant attendues. Je remercie donc les équipes pour leur investissement dans ces travaux.

- Le plan de prévention mal-être agricole

Le 1er VP Didier Bultel a présenté le dispositif et l'engagement de la caisse en ce domaine, je n'en dirai pas plus, sur le rôle attendu de la MSA.

La MSA se félicite de ce plan qui positionne le régime agricole comme un acteur majeur du dispositif et qui reconnaît son savoir-faire et son implication sur le terrain.

Une de leur première mission sera d'opérer un recensement des outils disponibles à l'échelon territorial afin d'apporter l'aide la plus adaptée aux personnes en situation de détresse.

Cette nouvelle comitologie ne se substitue pas aux cellules opérationnelles d'accompagnement des agriculteurs, déjà existantes, comme les cellules REAGIR ou les cellules de prévention de la MSA.

La MSA, la FNSEA, les JA et l'APCA, réunis dans un groupe de travail sur ce sujet du mal-être, se sont largement investis dans l'élaboration de cette gouvernance.

La loi Santé Sécurité au Travail

Portée à l'initiative des députées Charlotte Parmentier-Lecocq (LREM – Nord) et Carole Grandjean (LREM – Meurthe-et-Moselle), cette loi vise à **renforcer la prévention en santé au travail**.

La MSA a soutenu cette proposition de loi car les différents plans SST répondent déjà en grande partie aux objectifs du texte (via notamment la lutte contre la désinsertion professionnelle et l'accompagnement des publics les plus vulnérables).

L'enjeu pour la MSA était de préserver la spécificité de fonctionnement, d'organisation et de financement de ses services SST. En particulier, nous souhaitons conserver le rôle de pilotage et d'animation de l'ENSST.

Cette demande a été entendue par les parlementaires et le secrétariat d'Etat chargé des retraites et de la santé au travail. Nous avons même pu obtenir l'intégration de la CCMSA dans la gouvernance du comité national de prévention et de santé au travail (CNPST) et celle des CMSA au sein des comités régionaux de prévention et de santé au travail (CRPST).

Au final nous sommes pleinement satisfaits de **ce texte qui maintient la spécificité des services SST de la MSA et qui permet de peser dans la gouvernance nationale et locale des nouvelles instances SST**.

A noter que le nouveau plan SST 2021-2025 reprend les grands objectifs de cette loi.

- Les mesures sociales figurant dans les textes financiers

La LFSS 2022 comporte plusieurs mesures qui concernent directement les assurés du régime agricole avec :

- Le report en 2023 du projet d'unification des déclarations fiscales et sociales des non-salariés agricoles (art. 19) ;
- La suppression du dispositif de majoration de 10% appliquée aux NSA résultant de l'insuffisance des versements par appels provisionnels ou mensuels suite à la mise en place de la variation de leurs revenus professionnels pour le calcul des cotisations sociales (art. 20) ;
- L'affectation à la RCO d'une fraction supplémentaire des droits d'accise sur les alcools afin de financer la revalorisation des pensions de retraite des exploitants agricoles justifiant d'une carrière complète, prévue par la loi « Chassaigne 1 ». Il s'agit d'un transfert entre la branche vieillesse NSA et la RCO ayant pour conséquence de diminuer le financement de la première.
- Le plafond d'emprunt de la CCMSA est fixé à 300 M€ (art. 34).
- La simplification et modernisation des prestations en espèces pour les non-salariés agricoles (art. 98) avec :
 - L'alignement du délai de carence des arrêts maladie des NSA sur celui des affiliés du régime général ;
 - Le versement pour les chefs d'exploitation et d'entreprises agricoles d'indemnités journalières paternité, dès lors qu'ils ne bénéficient pas de l'allocation de remplacement pour congé paternité, faute d'avoir trouvé un remplaçant ;
 - L'amélioration de l'indemnisation des ayants droit en cas de décès d'un non-salarié agricole suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle (AT-MP) ou intervenant après une maladie, un accident de la vie privée ou un suicide ;

- L'harmonisation de l'IJ maternité et paternité forfaitaire en cas de congé maternité ou de congé paternité des collaborateurs et des aides familiaux sur celle des pères et des mères cheffes d'exploitation lorsqu'ils n'ont pas trouvé à se faire remplacer ;
- La mise en place d'un capital décès visant à soutenir financièrement les familles NSA lorsqu'elles sont confrontées au décès d'un des leurs, après une maladie, un accident de la vie privée ou un suicide.

Pour la loi de finances pour 2022, à noter :

- Le maintien de l'éligibilité au crédit d'impôt en faveur des services à la personne pour les prestations de téléassistance et visio-assistance permettant d'assister des personnes âgées, handicapées ou dépendantes (art. 3). Ce crédit d'impôt était en effet remis en cause, en particulier, pour les adhérents de Présence Verte, dans le texte initial du Gouvernement. L'intervention de l'ANPV, appuyé par la CCMSA, auprès du Gouvernement et des Parlementaires a permis de conserver cette niche fiscale.
- L'affectation à la CCMSA d'une fraction de 398 M€ du produit de TVA revenant actuellement à l'État au titre du financement par l'État de l'exonération spécifique dont bénéficient les employeurs agricoles pour l'emploi de TO DE (art. 52).

Les défis pour demain

Après notre plan stratégique 2025 et la signature de la COG 2021-2025 nous devons rapidement nous projeter sur la préparation des élections MSA 2025, pour lesquelles un certain nombre d'améliorations vont être mises à l'étude, mais également sur celle du plan stratégique MSA 2030 qui devra démontrer l'utilité du régime agricole et sa pérennité.

Il nous appartiendra d'être à la hauteur de notre rôle de vigie sur les territoires ruraux afin d'observer et de comprendre les évolutions et anticiper les nouveaux besoins qui s'exprimeront dans le but de proposer les services idoines.

Les crises agricoles

Quelles soient économiques, sanitaires ou climatiques, les crises agricoles ne cessent de se multiplier et de se succéder avec une crise qui chasse voire s'ajoute à une autre.

Nous avons ainsi actuellement à faire face aux perturbations engendrées par la guerre en Ukraine qui a fait s'envoler les cours des céréales (+ de 70% pour le blé depuis le début de cette année) suscitant l'inquiétude des éleveurs face au renchérissement du coût de l'alimentation animale.

Le ministère de l'agriculture a opportunément annoncé, le 16 mars dernier dans le cadre du plan de résilience économique et sociale, une prise en charge du surcoût alimentaire (enveloppe de 400M€) ciblée sur les élevages fortement dépendants d'achats d'aliments et qui connaîtront des pertes liées à cette hausse. Avec, et c'est une première, une présentation par le ministre de l'agriculture lui-même le 1^{er} avril dernier devant les représentants du réseau des caisses de MSA (Présidents, 1ers Vice-Présidents et Directeurs Généraux), des modalités opérationnelles de mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du plan de résilience pour soutenir l'agriculture.

De plus, l'enveloppe des prises en charge des cotisations sociales (PEC) sera abondée cette année à hauteur de 60 millions d'euros supplémentaires pour prendre en compte les exploitations confrontées à des hausses de charges qui dégradent leur compte d'exploitation de manière significative.

A ce jour (4 mai 2022) nous n'avons pas reçu du Ministère de l'Agriculture la répartition de cette enveloppe de PEC « Résilience ». Mais il est d'ores et déjà possible de demander le report de paiement des cotisations 2022, sans conditions requises.

Ces aides sont les bienvenues pour soulager les trésoreries des exploitations à court-terme. Mais il convient de s'interroger sur la reconduite de ces actions à moyen et long terme ...

Ces évènements extérieurs viennent s'ajouter à :

- L'influenza aviaire en élevage : il s'agit de la 4^{ème} en 6 ans mais elle est d'une ampleur inédite. Sur notre circonscription de BT nous sommes plutôt épargnés, seuls 2 cas en élevages et 5 cas de basses-cours sont avérés. A savoir que deux zones sont en surveillance (autour de Cheverny (41) et autour de Loches (37 et limite 36). Ainsi, 30 000€ ont été fléchés en Berry-Touraine dans la première enveloppe 2022.

Mais nous pensons aux élevages fortement touchés dans la région de la Vendée et dans le Sud-Ouest. Nous appelons le Gouvernement à soutenir les filières volailles et foie gras.

- La crise de la filière porcine : Le Gouvernement a notamment annoncé une enveloppe supplémentaire de 20M€ de PEC et un dispositif de reports de cotisations pour les éleveurs confrontés à l'envolée des prix de l'alimentation et d'un prix du porc payé aux producteurs qui demeure relativement bas depuis plusieurs mois.

A ce jour, nous n'avons pas la répartition par département de cette enveloppe PEC. Elle doit nous parvenir dans le second semestre 2022.

- Le gel d'avril 2021 : L'épisode de gel que nous avons connu il y a un an a fragilisé de nombreuses exploitations. Pour rappel, la Commission Européenne a refusé que ces PEC s'inscrivent dans le dispositif « covid ». Un dispositif alternatif un peu complexe a donc été proposé, ce qui explique la longueur du traitement des dossiers et du versement des aides. Les pouvoirs publics ont prévu une enveloppe maximale de 170 M€ (alors que près de 195M€ ont été validés par les commissions départementales).

Pour nos 3 départements, les instructions initiales représentaient 1025 exploitations et 5,8 M€

Ces 1025 dossiers sont actuellement en cours d'analyse par les DDT des trois départements pour attribution des Prises En Charge GEL 2021, la fin des analyses est prévue pour septembre 2022 (21 dossiers refusés : non-respect des conditions d'obtention ou du formalisme requis).

Ces différents exemples témoignent de l'importance de notre rôle d'accompagnement auprès des exploitants et des entreprises en difficultés, sans oublier les conséquences pour les salariés employés dans ces activités. En permettant aux exploitations de rester viables économiquement nous contribuons fortement au ralentissement de leur déclin, à la dynamique de l'emploi et au maintien de la souveraineté alimentaire et agricole de notre pays.

Ce contexte permanent de crises nécessite par ailleurs de rester vigilants sur les difficultés que peuvent rencontrer les filières afin d'alerter les pouvoirs publics le plus rapidement possible. L'objectif étant de faire preuve de célérité et de réactivité dans la mise en œuvre des aides. C'est ici aussi que le rôle des élus, votre rôle, est précieux et utile !

La spécificité de la MSA au service des territoires ruraux

Un autre enjeu pour l'avenir sera de mettre en avant les spécificités de la MSA pour démontrer que notre modèle est moderne et pertinent. Nos atouts portent sur :

Le guichet unique : qui permet d'avoir une vision sur l'ensemble des branches de la sécurité sociale et même au-delà. L'adhérent est ainsi couvert à 360°, tout au long de sa vie personnelle et professionnelle.

Soyons cependant cohérent avec nos ambitions et ne tombons pas dans les injonctions contradictoires. Veillons ainsi à une collaboration et une communication efficace entre les services contentieux et les services sociaux. C'est un écueil soulevé dans le rapport Cabanel/Férat (agriculteurs en situation de détresse) qu'il convient de corriger.

Le guichet unique c'est aussi un formidable outil de simplification, pour preuve plusieurs candidats à l'élection présidentielle, et pas des moindres, font des propositions en ce sens (ex : le candidat Macron avec « France Travail »). Ils veulent rapprocher les services publics des citoyens, ça tombe bien nous le faisons depuis toujours !

La proximité : C'est l'ADN de la MSA. Je vous rappelle qu'au lieu de nouvelles fusions nous avons fait le choix des mutualisations au nom de cette proximité afin de ne pas trop nous éloigner de nos adhérents.

Nous souhaitons conforter les accueils physiques et développer l'accès aux services publics et à la protection sociale pour l'ensemble des populations dans les territoires ruraux et/ou fragiles.

C'est ce que nous réalisons au travers des France Services labellisées MSA qui sont situées dans les territoires les plus reculés. J'y reviendrai un peu plus tard. Mais à cet égard, pour Berry-Touraine, je salue la 2e France Services MSA, celle de Romorantin, qui vient d'obtenir il y a 1 mois sa labellisation.

La gouvernance mutualiste : avec des élections pyramidales de l'assuré jusqu'au conseil d'administration central. Le mutualisme se traduit à la fois par une très forte implantation territoriale du régime au travers de ses délégués et par un pouvoir qui s'exerce par les assurés au travers des élus.

Rappelons que le Conseil central choisit librement le Directeur Général de la MSA, sans nomination par les ministères de tutelle, contrairement au régime général. C'est une vraie liberté qu'il convient de préserver à l'heure où certains hauts fonctionnaires souhaiteraient nous imposer plus de centralisme et de jacobisme.

L'action mutualiste que vous représentez (13.760 délégués cantonaux et 295 pour la seule MSA BERRY-TOURAIN), je l'ai déjà dit, est précieuse dans la mesure où vous avez un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA pour remonter les problématiques locales.

Vous avez également un rôle de mobilisation et de sensibilisations aux actions préventives, sanitaires et d'actions sociales que nous menons sur le terrain. En ce sens vous êtes le gage de notre savoir-faire.

A quasi mi-mandat, je profite de la tribune qui m'est offerte ici pour vous remercier pour votre engagement sans faille et vous invite à maintenir vos efforts et à rester mobilisés sur le terrain.

Les atouts que je viens de développer, ne seront viables et pérennes que si nous sommes en mesure d'assurer une qualité de service de haut niveau.

D'ailleurs, le baromètre d'image de la MSA, dont nous avons récemment pris connaissance, a démontré les niveaux d'exigence attendus de la part de nos ressortissants.

Soyez certains que nos résultats sont scrutés de près et que le moindre écart nous sera reproché voire même "sanctionné". Nous devons donc être irréprochables dans l'application de la COG.

Nous devons, par ailleurs, être au rendez-vous des grandes réformes sociales qui s'annoncent après les élections présidentielles et législatives.

Au rendez-vous des réformes sociales en cours et à venir

Sur les déserts médicaux : Il s'agit d'une forte préoccupation des français à laquelle nous devons répondre. La MSA s'inscrit pleinement dans les axes fixés nationalement, notamment :

- En développant des modes d'exercice attractif et en favorisant la qualité de la prise en charge des patients (ex : Mise en place des MSP [maisons de santé pluriprofessionnelles] et CPTS [communautés professionnelles territoriales de santé]) ; Celle de Château-Renault dans l'Indre-et-Loire est exemplaire, de ce point de vue, et je salue tous ceux qui la font vivre.
- En facilitant l'accès aux soins en milieu rural en partageant nos connaissances des enjeux locaux. Par exemple, GéoMSA, outil de cartographie des données localisées de la MSA, a été utilisé pour affiner l'analyse des territoires et déterminer les priorités d'intervention de la MSA en matière de développement local, comme dans le soutien des services permettant de mieux « grandir en milieu rural ».
- En incitant les étudiants en médecine à faire des stages en milieu rural. A ce sujet, nous avons noté d'ailleurs tout l'intérêt porté par les syndicats de jeunes médecins internes, lors d'un débat organisé par le Député Labaronne, auquel a participé la MSA, le 9 février dernier.

Le plan mal-être des agriculteurs et des salariés agricoles : Je ne reviendrai pas sur le détail de ce plan évoqué tout à l'heure. Le rôle de la MSA a été reconnu, il nous appartient d'être à la hauteur de la confiance qui nous a été accordée.

Mémo santé : C'est le premier service santé en ligne de la MSA à destination des familles. L'outil informe des événements santé importants dans la vie de l'enfant et permet de gérer les rendez-vous en toute sérénité avec des alertes envoyées par mail et/ou sms pour les vaccins et rappels, visites médicales obligatoires, offres santé MSA telles que les bilans bucco-dentaires, pris en charge à 100%.

Les France Services : La MSA est un opérateur partenaire du dispositif. Elle propose depuis 2020 des France Services labellisées MSA (63 au 1er janvier 2022. Objectif 200). Le guichet unique constitue ici un atout pour l'accompagnement des usagers grâce à la polyvalence des salariés de la MSA sur toutes les branches de la sécurité sociale.

Ce dispositif permet de raccrocher ceux qui se sont éloignés des services publics et qui viennent pour des questions généralistes de niveau 1 mais nous allons au-delà avec l'expérimentation du front office renforcé que nous souhaitons généraliser.

La Stratégie d'influence : Le renforcement de notre stratégie d'influence a porté ses fruits (ex : La reconnaissance de la MSA à la mise en œuvre de la politique de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ; les actions menées dans le cadre de la négociation de la COG ; le plan mal-être agricole).

Dernièrement cette stratégie a pu s'exprimer avec succès à l'occasion du dernier salon de l'agriculture au cours duquel de nombreux décideurs publics ont été rencontrés (ministres, parlementaires, candidats à l'élection présidentielle, responsables syndicaux, etc ...).

Nos 10 propositions permettant d'agir pour la ruralité ont pu être présentées et ont suscité l'intérêt de nos interlocuteurs. Pour rappel, nous proposons de :

- Créer un service civique rural pour favoriser l'engagement des jeunes sur les territoires ;
- Transformer les points d'accueil MSA en « Maisons de la sécurité sociale » ouvertes à tous ;
- Créer 35 centres de ressources « actions territoriales » pour accélérer le développement de projets locaux ;
- Développer des structures d'accueil de jeunes enfants itinérantes et aux horaires flexibles pour répondre aux familles à besoins spécifiques ;
- Déployer des bornes de téléconsultation dans les France Services ;
- Favoriser l'extension des services des résidences autonomie pour les seniors vivant à domicile ;
- Créer 35 référents pour la transition agro-écologique ;
- Créer une offre de « téléassistance + » pour les plus de 75 ans ;
- Créer le dispositif « Ma vie d'après », un rendez-vous de prévention à mi-carrière et en fin de carrière ;
- Créer des plateformes régionales pour faciliter le recrutement agricole.

Vous êtes invités à vous emparer de ces propositions afin de nourrir les échanges que vous aurez localement, en particulier avec les candidats à l'élection législative.

Cette stratégie d'influence doit se prolonger à l'issue des élections présidentielles et législatives. En effet, nous aurons à nous faire connaître auprès des nouveaux ministres et députés afin de peser sur les réformes sociales qui s'annoncent (retraite, versement "à la source" de certaines prestations sociales, articulation AMO/AMC, autonomie, accès aux services en milieu rural, etc ...) et qui seront déterminantes pour l'avenir de la MSA.

Conclusion

La période qui s'ouvre après la signature de la COG doit nous permettre de consolider notre rôle de service public de protection sociale au cœur même des territoires ruraux.

Forts de nos atouts, de votre engagement et de celui des salariés des caisses, nous ne manquerons pas de relever les défis et enjeux à venir qui seront tout aussi complexes que passionnants.